



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Telecopie

Question écrite n° 5507

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrere demande a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur de lui preciser les perspectives de developpement tendant a faciliter l'acces de la population au telecopieur. Il s'avere, en effet, que de nombreux bureaux de poste ne sont pas dotees d'un telecopieur, ou fax, alors que cela constituerait un service utile pour de nombreux particuliers qui ne sont pas dotes d'une telle installation. Une extension du service aurait ete tout a fait favorable au milieu rural.

Texte de la réponse

Le parc des telecopieurs installes dans les bureaux de poste de France s'etablit actuellement a plus de 2 000 appareils. Ce reseau permet une bonne couverture du territoire, car il dessert la totalite des villes de 20 000 habitants et la plupart des chefs-lieux de canton. Un effort tout particulier a ete realise en 1991 par une extension du parc en milieu rural, a la suite du rapport Delfau qui preconisait l'installation d'un appareil par canton. C'est ainsi que 700 telecopieurs supplementaires ont ete implantes par rapport a 1990. Il s'avere toutefois que les cent premiers bureaux realisent a eux seuls 90 p. 100 du trafic, ce qui demontre bien que les appareils supplementaires installes aujourd'hui n'ont qu'une faible utilite. Une densification accrue du parc des telecopieurs du reseau Postclair n'est donc pas prevue a court terme.

Données clés

Auteur : [M. Bonnecarrère Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5507

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2880

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4062